



**Réunion du Groupe de travail « Autonomie »
du 08 juin 2017**

Présents : Mme Delphine BARRAULT (Cadre agence MFBSSAM); Mme BALLOT Géraldine (SAA Conseil départemental); M. Benoît BERNY (PETR Seine-et-Tilles); Mme Lea BOILLAUT (Carsat BFC);Mme Collette BROLIN (Responsable MAIA Conseil départemental); M. Brice MOREY (Délégué Dptal ARS); Mme Nolwen GAUTHIER (EHPAD Terrasse du Suzon); Mme Hanane KZIKAZ (CCAS/COVATI);Mme Audrey PIERRE (ARS), M. Pascal TROUVÉ (PETR Seine-et-Tilles);

Excusés : Mme Caroline ANDRE (Directrice Centre Hospitalier Is-sur-Tille; M. Philippe DROIN (ARS Animateur Territorial en Santé), M. Albert VARE (PETR Seine-et-Tilles; Pdt CCTIV); Mme Catherine LOUIS (Présidente PETR Seine-et-Tilles);

POINT INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR	EXPOSÉ/DISCUSSION	RÉALISATION/DÉCISION
<p>1 - Rappel de la convention cadre signée avec le Conseil Départemental en nov 2014</p>	<p>La convention cadre formalise la volonté partagée de l'ARS et du Conseil Départemental de la Côte d'Or de coopérer pour la refondation du système de santé.</p> <p>Cette refondation passe par une approche décloisonnée et territorialisée des questions de santé dans les secteurs social, médico-social et sanitaire.</p> <p>Les objectifs relatifs au médico-social sont détaillés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'accès aux établissements - Développer des projets innovants pour les mineurs dans le cadre d'une réflexion interinstitutionnelle - Organiser le parcours de la personne en perte d'autonomie par la structuration d'une palette de réponses suffisante et diversifiée 	

POINT INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR	EXPOSÉ/DISCUSSION	RÉALISATION/DÉCISION
<p>2 – Présentation de la démarche parcours Handicap "Une réponse accompagnée pour tous" (RAPT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accueil, l'orientation et l'aide apportée aux personnes en perte d'autonomie, et à leurs aidants - Coordonner la politique de contrôle des établissements et la gestion des réclamations et signalements - Améliorer la prise en charge des handicaps <p>Mme Audrey PIERRE présente la démarche parcours Handicap "Une réponse accompagnée pour tous" (RAPT) (Cf. présentation jointe).</p> <p>Cette démarche repose sur les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des attentes vis-à-vis des acteurs en termes de Co-construction des politiques, de Coopération entre acteurs basée sur une interrogation de ses propres pratiques avant d'interroger celles des autres, une Coordination avec et autour de la personne -Passer d'une logique de place à une logique de réponse -Elaborer des réponses modulaires, multimodales, pluriprofessionnelles, évoluant dans le temps -Construire des réponses nouvelles : hébergement de transition, plateforme de services, coordination spécialisée... <p>Ce dispositif s'articule autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1 : la mise en place du dispositif d'orientation permanent par les MDPH -2 : Le déploiement territorialisé d'une réponse accompagnée pour tous (coordination politiques publiques, évolution offre, coordination territoriale, échange et partage d'infos) -3 : La dynamique des pairs - 4 : Les accompagnements aux changements <p>La démarche RAPT comprend une déclinaison territoriale qui peut constituer un levier dans le cadre des contrats locaux de</p>	

POINT INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR	EXPOSÉ/DISCUSSION	RÉALISATION/DÉCISION
3. Problématique Handicap :	<p>santé. Elle vise ainsi à soutenir toute action favorisant l'interconnaissance et l'acculturation entre les acteurs: Ex : Journée d'échange, formation croisée, convention.</p> <p>Les objectifs sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Favoriser le repérage, le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement le plus précocement possible -Assurer un accompagnement individuel, adapté et coordonné de la personne handicapée (territorialisation des réponses) -Renforcer l'accès à la prévention et aux soins des PH -Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes -Développer toutes actions rendant la société plus accueillante et plus inclusive -Accompagner le vieillissement des personnes handicapées -Soutenir et accompagner les familles et les proches aidants -Former et accompagner au changement les professionnels <p>Ainsi, le dispositif pourra être décliné sur Seine-et-Tilles.</p> <p>Sur le Handicap : Les EHPAD sont très peu adaptés aux personnes handicapées.</p> <p>M. Benoît BERNY exprime, en tant qu' élu de la Communauté de Communes Tille et Venelle, un besoin de formation des équipes d'animation péri et extrascolaire pour répondre au handicap.</p> <p>Mme Hanane KZIKAZ exprime également ce besoin de formation pour les travailleurs sociaux. Elle rappelle la présence à Selongey d'un centre d'hébergement pour sportifs valides et handicapés : les agents pourraient avoir besoin de formation.</p> <p>Mme GAUTIER précise que le CLS peut créer des passerelles sur les questions du Handicap.</p>	

POINT INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR	EXPOSÉ/DISCUSSION	RÉALISATION/DÉCISION
<p>4. Problématique PA</p>	<p>Mme KZIKAZ informe que des actions collectives ont été mises en œuvre avec l'ADAPEI et les personnes âgées. Il a été difficile de lever des freins relationnels psychologiques, mais une solidarité naturelle peut exister. Il est rappelé également que l'absence de CMP pour adultes localement pose des difficultés.</p> <p>Plus spécifiquement sur les personnes âgées :</p> <p>La mutualité insiste sur la problématique de recrutement de personnels formés. Les EHPAD ont les mêmes problématiques.</p> <p>Mme KZIKAZ informe que la COVATI a des projets de résidences séniors en partenariat avec ORVITIS. M. TROUVÉ précise que de plus petites communes souhaitent créer des logements intergénérationnels (Ex : Savigny).</p> <p>Concernant l'accueil de jour, il y a énormément de demandes. La problématique d'hébergement temporaire entre l'autonomie et l'établissement est également soulevée.</p> <p>Un développement Hôpital de jour constituerait une réponse adaptée. (Cf. Contribution de Mme ANDRE).</p> <p>Concernant les sorties d'hospitalisation, les acteurs considèrent qu'elles sont trop rapides et pas assez coordonnées. Ce point est plus problématique pour les personnes seules.</p>	
<p>5. Contribution du Centre Hospitalier</p>	<p>M. TROUVÉ fait part de la contribution de Mme ANDRE directrice du Centre Hospitalier (Excusée). Il rappelle le rôle du Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôpital de proximité avec une plate-forme de soins de premiers recours : 8 lits de médecine dont 2 lits identifiés Soins Palliatifs, 12 	

POINT INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR	EXPOSÉ/DISCUSSION	RÉALISATION/DÉCISION
<p>4 – Calendrier des prochaines réunions du Groupe</p>	<p>lits de S.S.R polyvalents. - 97 places d’EHPAD dont 2 places d’hébergement temporaire. - L’hôpital gère des services à domicile : 25 places de S.S.I.AD et un Service de portage de repas à domicile cogéré avec la COVATI et l’ADMR: 95 personnes âgées sont bénéficiaires. - L’hôpital a des partenariats notamment avec la FEDOSAD : Un accueil de jour itinérant FEDOSAD est présent dans les locaux de l’hôpital 2 jours/ semaine pour les personnes âgées dépendantes vivant à domicile. Une convention est signée entre l’hôpital et l’HAD FEDOSAD.</p> <p>Projets ou besoins identifiés par Mme ANDRE dans le cadre de la promotion de l’Autonomie : - Un renforcement capacitaire du SSIAD permettrait de répondre aux besoins à domicile identifiés par les médecins généralistes et de faire le lien avec le développement de l’HAD. Le SSIAD est complémentaire de l’HAD. Aujourd’hui, des médecins sont parfois réticents à prescrire l’HAD faute de place au SSIAD.</p> <p>- Développement de partenariats avec des services spécialisés. Dans le cadre du GHT, le projet médical partagé a investigué des pistes : mise en place de consultations avancées spécialisées sur le site de l’hôpital ouvertes au public (gériatrie...), mise en place d’une ligne téléphonique (expertise) à toute heure hôpital/ médecins libéraux avec un gériatre pour éviter certaines hospitalisations. Il convient également d’investiguer les possibilités d’admissions directes en court séjour gériatrique sans passage aux urgences dans certains cas pour les personnes âgées.</p> <p>Prochaine réunion fixée au : - Lundi 3 juillet à 14h00 à Orville</p>	